

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CASTELSARRASIN
(Tarn-et-Garonne)

ARRÊTÉ REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
ALLEE DES TOURNESOLS – AVENUE PIERRE PERRET
DU LUNDI 20 JUILLET AU SAMEDI 31 OCTOBRE 2020 INCLUS
N°2020_ARR_0414

Le Maire de CASTELSARRASIN, Vice-Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,

VU les articles L 411-1 et R 411-1 à R 417-13 du Code de la route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6-1,

VU la permission de voirie n°2020_ARR_0407, accordée à l'entreprise ALTITUDE INFRASTRUCTURE CONSTRUCTION, qui demande l'autorisation de faire stationner du matériel, des matériaux de chantier et un véhicule, pour la pose d'une canalisation (pose d'un poteau de télécommunication-poteau acier galvanisé), allée des Tournesols et avenue Pierre Perret, du lundi 20 juillet au samedi 31 octobre 2020 inclus,

CONSIDÉRANT que pour ce faire et par mesure de sécurité publique, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement, allée des Tournesols et avenue Pierre Perret, pendant la durée des travaux,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : DU LUNDI 20 JUILLET AU SAMEDI 31 OCTOBRE 2020 INCLUS, la circulation des véhicules sera restreinte, allée des Tournesols et avenue Pierre Perret, au droit du chantier, pendant la durée des travaux.

ARTICLE 2 : DU LUNDI 20 JUILLET AU SAMEDI 31 OCTOBRE 2020 INCLUS, le stationnement des véhicules sera interdit, au droit du chantier, allée des Tournesols et avenue Pierre Perret, pendant la durée des travaux.

ARTICLE 3 : Durant la période susvisée, seuls les véhicules affectés aux travaux, seront autorisés à stationner au droit du chantier.

ARTICLE 4 : Le non-respect des dispositions prévues à l'article 2 sera considéré comme abusif et gênant passible de mise en fourrière immédiate.

ARTICLE 5 : Afin de porter ces prescriptions à la connaissance des usagers, la signalisation appropriée sera fournie et mise en place par l'entreprise ALTITUDE INFRASTRUCTURE CONSTRUCTION, qui devra également en assurer la maintenance.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Police ;
- Les Services Techniques Municipaux ;
- Le Service de Surveillance de la Voie Publique ;
- **Entreprise ALTITUDE INFRASTRUCTURE CONSTRUCTION** – 25 avenue Gaspard Coriolis – Zac Basso Combo - 31100 TOULOUSE.

Castelsarrasin, le 03 juillet 2020.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la notification
le 08/07/2020



Le MAIRE,
J-Ph. BESIERS.

